CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE EN LIGNE

Abonnement Lunii+ avec engagement 12 mois

(Version applicable octobre 2026)

Les présentes conditions générales de vente (ci-après désignées les « CGV ») sont proposées par Lunii (ci-après désignée la « Société »), société par actions simplifiée au capital de 12 505 euros, dont le siège social est situé 1 bis avenue de la République, 75011 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 802 801 472 et représentée par Madame Maëlle Chassard, en sa qualité de président.

Les présentes CGV définissent le cadre légal des relations s'établissant entre la Société et ses abonnés (ci-après dénommés les « Abonnés ») dans le cadre de l'offre d'abonnement Lunii+ avec engagement de douze (12) mois, payable en une seule fois (ci-après désignée la « Formule Engagement 12 mois ») proposée par la Société. La Société et l'Abonné sont également ci-après dénommés conjointement les « Parties » et individuellement une « Partie ».

Les présentes CGV s'appliquent exclusivement à la Formule Engagement 12 mois. La formule d'abonnement Lunii+ mensuelle sans engagement est régie par les conditions générales de vente de l'Abonnement Lunii+ mensuel, disponibles à l'adresse suivante : https://lunii.com/fr-fr/mentions-legales/.

La souscription à la Formule Engagement 12 mois s'effectue sur le site internet de la Société lunii.com (ci-après désigné, le « Site »). L'utilisation de l'Abonnement est subordonnée à l'utilisation de l'application mobile Lunii (ci-après dénommée la « Plateforme ») et/ou du Site, conçus et exploités par la Société.

La Société est propriétaire et éditeur de la Plateforme et du Site.

Avant toute utilisation de la Plateforme et du Site, l'Abonné doit s'assurer qu'il dispose des moyens techniques et informatiques lui permettant d'accéder et d'utiliser de manière sécurisée la Plateforme et le Site. L'Abonné doit également s'assurer que la configuration informatique de son matériel/équipement est en bon état et ne contient pas de virus.

La Plateforme et le Site sont édités par la Société. Ils sont hébergés par Amazon Web Services, Inc., dont le siège social est situé P.O. Box 81226 – Seattle, WA 98108-1226, États-Unis d'Amérique.

La directrice de la publication est Madame Maëlle Chassard.

Il est possible de contacter la Société à l'adresse indiquée en tête des présentes, ou en utilisant le formulaire de contact accessible à l'adresse suivante : https://support.lunii.com/hc/fr/requests/new

ARTICLE 1 : DÉFINITIONS

Dans les présentes CGV, les mots ou expressions commençant par une majuscule ont la signification qui suit :

- Abonné : désigne la personne ayant souscrit à la Formule Engagement 12 mois de l'Abonnement Lunii+ ;
- Abonnement : désigne l'offre payante Lunii+ permettant aux utilisateurs d'une Conteuse d'accéder à une sélection de livres audio issus du catalogue Lunii. Dans le cadre de l'Abonnement :
 - l'Abonné peut charger sur sa Conteuse jusqu'à dix (10) livres audio inclus dans l'offre Lunii+, qu'il peut ensuite échanger à volonté et sans limitation de fréquence parmi les livres audio disponibles au catalogue de l'Abonnement ;
 - l'Abonné conserve la possibilité d'écouter, en parallèle, tous les livres audio acquis séparément hors Abonnement, lesquels demeurent sa propriété définitive et peuvent coexister avec les livres audio de l'Abonnement sur la Conteuse ;
 - ATTENTION : l'Abonnement n'inclut pas certains livres audio du catalogue Lunii, notamment les contenus personnalisables, les contenus musicaux (ex. « Comptines », « Bruits Blancs », « Musicaux »), ainsi que tout contenu signalé comme « exclusif à l'achat ».

À l'issue de l'Abonnement, l'Abonné perd l'accès aux livres audio Lunii+ téléchargés sur sa Conteuse, mais conserve l'intégralité des livres audio achetés séparément hors Abonnement, ceux-ci lui appartenant définitivement. L'Abonnement est destiné à une seule Conteuse, l'Abonné pouvant ajouter jusqu'à trois (3) Conteuses Supplémentaires dans les conditions de l'article 4.3. L'offre d'Abonnement est uniquement disponible dans les pays suivants : France (métropolitaine), DROM-TOM, Belgique, Luxembourg, Suisse, Monaco, Italie, Pays-Bas, Allemagne ;

- Client : désigne toute personne qui effectue l'achat de Produits via la Plateforme ou le Site ;
- Compte : désigne l'espace accessible sur la Plateforme et le Site, permettant aux Utilisateurs / Abonnés d'accéder à l'ensemble des fonctionnalités proposées par la Société ;
- Contenu : désigne tout(e) texte, graphique, image, musique, vidéo ou autre élément susceptible d'être mis en ligne par un Utilisateur / Abonné ;
- Conteuse : désigne les produits physiques commercialisés par la Société sous le nom de « Ma Fabrique à Histoires » et « FLAM », permettant d'écouter les livres audio issus du catalogue Lunii. Seuls le modèle V3 de « Ma Fabrique à Histoires » et « FLAM » sont compatibles avec l'Abonnement ;
- Conteuse Supplémentaire : désigne toute Conteuse compatible ajoutée par l'Abonné à son Abonnement, en plus de la Conteuse principale, moyennant un prix supplémentaire ;
- Date de Souscription : désigne la date à laquelle l'Abonné valide sa souscription à la Formule Engagement 12 mois et règle le Prix Annuel ou, en cas de Migration, la date de la Migration ;
- Données Personnelles : désigne les données à caractère personnel au sens du règlement européen sur la protection des données personnelles que la Société collecte, transmet ou traite, permettant d'identifier ou de rendre identifiable toute personne physique ;
- Droit de Propriété Intellectuelle : désigne l'ensemble des droits de propriété littéraire et artistique (droit d'auteur et droits voisins) et de propriété industrielle (marque, dessin et modèle et brevet) prévus dans le Code de la propriété intellectuelle et les traités internationaux ;
- Formule Engagement 12 mois : désigne la formule d'Abonnement Lunii+ comportant un engagement ferme de douze (12) mois, payable en une seule fois et reconduite tacitement par périodes de douze (12) mois, à un prix réduit par rapport à la Formule Mensuelle ;
- Formule Mensuelle : désigne la formule d'Abonnement Lunii+ sans engagement, renouvelable chaque mois, régie par les conditions générales de vente de l'Abonnement Lunii+ mensuel ;
- Migration : désigne le passage d'un Abonné de la Formule Mensuelle ou de l'offre d'abonnement Lunii à crédits à la Formule Engagement 12 mois, dans les conditions de l'article 4.4 ;
- Période d'engagement : désigne la période ferme de douze (12) mois courant à compter de la Date de Souscription puis, en cas de reconduction, chaque nouvelle période de douze (12) mois courant à compter de la date de reconduction ;
- Plateforme : désigne l'application mobile Lunii, ainsi que l'ensemble du Contenu créé, dont notamment : la charte graphique, les frames, les bannières, les animations et vidéos, le code source, le code html et la programmation ;
- Prix Annuel : désigne le prix de la Formule Engagement 12 mois, payé en une seule fois au début de chaque Période d'engagement, incluant le cas échéant le prix des Conteuses Supplémentaires ;
- Produit : désigne tout produit commercialisé par la Société via la Plateforme et le Site ;
- Programme d'Échange : désigne le programme proposé par la Société permettant d'échanger une Conteuse non compatible avec l'Abonnement contre une Conteuse compatible, assorti d'un Abonnement avec engagement, et régi par ses propres conditions ;
- Service(s) : désigne toutes les fonctions, installations, utilisations, informations, offres de partenaires et/ou promotionnelles ou tous autres services accessibles via la Plateforme et le Site dans le cadre de l'Abonnement ;
- Site : désigne le site internet de la Société accessible à l'adresse lunii.com ;
- Utilisateur(s) : désigne toute personne disposant d'un Compte et qui utilise la Plateforme, le Site ou tout ou partie des Services proposés par ceux-ci.

ARTICLE 2 : APPLICATION ET OPPOSABILITÉ DES CGV

La Société propose un service d'Abonnement permettant aux Abonnés de charger jusqu'à dix (10) livres audio issus du catalogue Lunii (sauf exceptions) sur leur Conteuse, avec la possibilité de les échanger à volonté et sans limite. Le catalogue de l'Abonnement couvre la majorité des contenus, à l'exception des contenus réservés à l'achat (contenus personnalisables et contenus musicaux comme « Comptines » ou « Bruits Blancs », ou tout autre contenu mentionné comme exclu de l'offre d'Abonnement au choix de la Société).

La Formule Engagement 12 mois permet à l'Abonné de bénéficier de l'Abonnement à un prix réduit par rapport à la Formule Mensuelle, en contrepartie d'un engagement ferme de douze (12) mois, payé en une seule fois et reconduit tacitement chaque année.

L'usage de l'Abonnement est exclusivement réservé au modèle V3 de « Ma Fabrique à Histoires » et à « FLAM ». L'Abonnement concerne une seule Conteuse, mais l'Abonné peut ajouter jusqu'à trois (3) Conteuses Supplémentaires moyennant un paiement supplémentaire, chaque Conteuse bénéficiant des mêmes conditions d'accès.

Les présentes CGV ont pour objet de définir les rapports contractuels et commerciaux entre la Société, d'une part, et tout Abonné à la Formule Engagement 12 mois, d'autre part.

L'Abonné reconnaît qu'il ne pourra souscrire et accéder à la Formule Engagement 12 mois que s'il accepte sans réserve les présentes CGV et les Conditions Générales d'Utilisation de l'Abonnement Lunii+ avec engagement 12 mois (ci-après, les « CGU »), qu'il s'engage à respecter. En plus des présentes CGV et des CGU, l'Abonné est soumis, lors de la souscription, aux Conditions d'Utilisation et de Vente de la Plateforme et du Site disponibles à l'adresse suivante : https://lunii.com/fr-fr/mentions-legales/. L'ensemble de ces documents constitue le contrat passé entre l'Abonné et la Société (ci-après le « Contrat »), à l'exclusion de tout autre document. En cas de contradiction, les présentes CGV prévalent pour tout ce qui concerne la Formule Engagement 12 mois.

Ainsi, l'Abonné déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes CGV et les CGU avant la souscription à la Formule Engagement 12 mois. La validation de la souscription vaut acceptation des présentes CGV.

Les CGV applicables à un Abonné sont celles en vigueur à la Date de Souscription. Elles restent applicables pendant toute la Période d'engagement en cours. Toute nouvelle version des CGV ne s'applique à l'Abonné qu'à compter de la période suivante, après information de l'Abonné dans les conditions de l'article 6.3, sauf modification imposée par une disposition légale ou réglementaire.

Toute condition contraire posée par l'Abonné serait, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la Société, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que la Société ne se prévale pas à un moment donné d'une quelconque disposition des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement d'une quelconque disposition desdites CGV.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMULE ENGAGEMENT 12 MOIS

3.1 Capacité et résidence

L'Abonné déclare avoir la capacité d'accepter les présentes CGV et atteste avoir la majorité légale et ne pas faire l'objet d'une mesure de protection juridique des majeurs (mise sous sauvegarde de justice, sous tutelle ou sous curatelle).

L'Abonné déclare être résident de France (métropolitaine), des DROM-TOM, de Belgique, du Luxembourg, de Suisse, de Monaco, d'Italie, des Pays-Bas ou d'Allemagne et disposer d'une carte bancaire émise par un établissement bancaire de l'un de ces pays.

3.2 Canal de souscription

La Formule Engagement 12 mois est souscrite exclusivement sur le Site, depuis la page d'abonnement Lunii+. Elle n'est pas proposée à la souscription dans la Plateforme.

3.3 Éligibilité

La souscription à la Formule Engagement 12 mois nécessite que l'Utilisateur soit connecté à son Compte, afin que la Société puisse identifier les Conteuses qui y sont associées.

Ne peuvent pas souscrire à la Formule Engagement 12 mois :

- les Abonnés bénéficiant déjà d'une Formule Engagement 12 mois en cours ;
- les Abonnés bénéficiant d'un Abonnement souscrit dans le cadre du Programme d'Échange ou d'une offre d'abonnement avec location de Conteuse ;

Les Abonnés à la Formule Mensuelle et les Abonnés à l'offre d'abonnement Lunii à crédits peuvent souscrire à la Formule Engagement 12 mois par voie de Migration, dans les conditions de l'article 4.4.

3.4 Compatibilité de la Conteuse

L'Abonnement ne peut être utilisé qu'avec une Conteuse compatible (modèle V3 de « Ma Fabrique à Histoires » ou « FLAM »).

Lorsque la Société détecte qu'une Conteuse non compatible est associée au Compte de l'Utilisateur et que ce dernier est éligible au Programme d'Échange, il lui est proposé d'y participer. L'Utilisateur reste libre de refuser cette proposition et de poursuivre sa souscription à la Formule Engagement 12 mois.

L'Abonné qui ne dispose pas d'une Conteuse compatible au moment de la souscription reconnaît que la Période d'engagement court et que le Prix Annuel est dû à compter de la Date de Souscription, indépendamment de la date à laquelle il associe une Conteuse compatible à son Compte.

ARTICLE 4 : CRÉATION D'UN COMPTE – DESCRIPTION DE L'OFFRE – SOUSCRIPTION

4.1 Création d'un Compte

Toute personne souhaitant souscrire à la Formule Engagement 12 mois doit créer un compte client (ci-après le « Compte ») sur le Site. Pour ce faire, l'Abonné doit, lors de son inscription, obligatoirement renseigner les informations suivantes :

- adresse e-mail ;
- mot de passe ;
- adresse de facturation (prénom, nom, adresse postale) ;
- informations de paiement avec un moyen de paiement valide.

Si l'Abonné possède déjà un Compte utilisant la même adresse e-mail que celle indiquée pour la souscription, les informations du Compte existant sont utilisées pour la souscription à l'Abonnement.

L'Abonné s'engage à ne fournir que des informations exactes, valides, à jour et adéquates et à informer la Société de tout changement qui pourrait les affecter par la suite. La Société est susceptible de demander certaines informations complémentaires afin d'attester de la réalité de l'identité de l'Abonné. En acceptant les présentes CGV, l'Abonné accepte de transmettre ces informations à première demande. À défaut, les Services de l'Abonnement ne seront pas accessibles.

L'Abonné doit informer la Société sans délai de toute perte de ses identifiants et mot de passe. Une fois informée, la Société lui enverra un mot de passe temporaire lui permettant de choisir un nouveau mot de passe. La Société pourra s'assurer de l'identité de la personne à l'origine de la demande. Les identifiants et mot de passe sont strictement personnels. L'Abonné s'engage à les conserver secrets et à ne pas divulguer à personne. La Société décline toute responsabilité en cas de perte ou de mauvaise utilisation de ces informations.

L'Abonné s'engage à ne créer qu'un seul Compte Lunii. Il est impossible de fusionner deux Comptes Lunii. La Société n'est donc pas tenue de fournir d'assistance ou de maintenance pour la fusion d'un Compte vers un autre Compte Lunii.

4.2 Description de la Formule Engagement 12 mois

La Formule Engagement 12 mois présente les caractéristiques suivantes :

- Durée : engagement ferme de douze (12) mois à compter de la Date de Souscription, dans les conditions de l'article 6 ;

- Paiement : Prix Annuel payé en une seule fois à la souscription, puis à chaque reconduction, dans les conditions de l'article 5 ;
- Prix : prix réduit par rapport à la Formule Mensuelle, garanti pendant toute la Période d'engagement ;
- Contenu : accès à l'Abonnement tel que décrit à l'article 1, pour une Conteuse compatible, extensible à trois (3) Conteuses Supplémentaires ;
- Résiliation : aucune résiliation anticipée à l'initiative de l'Abonné pendant la Période d'engagement, sous réserve des cas prévus à l'article 7 ;
- Échéance : reconduction tacite pour une nouvelle Période d'engagement de douze (12) mois au terme de chaque Période d'engagement, sauf demande de non-reconduction, dans les conditions de l'article 6.2.

L'Abonné comprend et accepte que la Société est susceptible de prendre les mesures qu'elle juge raisonnablement nécessaires pour prévenir toute fraude et tout abus.

4.3 Conteuses Supplémentaires

L'Abonnement n'est disponible que sur une seule Conteuse, au choix de l'Abonné parmi les Conteuses compatibles associées à son Compte. L'Abonné peut toutefois ajouter jusqu'à trois (3) Conteuses Supplémentaires, à tout moment pendant la Période d'engagement.

Chaque Conteuse Supplémentaire :

- bénéficie des mêmes conditions d'accès au catalogue que la Conteuse principale ;
- doit être associée au Compte de l'Abonné pour que l'accès aux livres audio de l'Abonnement soit effectif ;
- est accessible dès la validation de son ajout ;
- est facturée au prix indiqué sur le Site au moment de l'ajout, soit, à la date des présentes, vingt-quatre (24) euros TTC par an et par Conteuse Supplémentaire (équivalent à deux (2) euros TTC par mois, facturé annuellement), payé en une seule fois lors de l'ajout. Pour un ajout en cours de Période d'engagement, ce prix est calculé au prorata des mois restant à courir jusqu'au terme de la Période d'engagement en cours. Son prix est ensuite intégré au Prix Annuel lors de chaque reconduction ;
- est souscrite jusqu'au terme de la Période d'engagement en cours. Son retrait avant ce terme n'est pas possible depuis le Compte ; l'Abonné peut adresser toute demande en ce sens au Service Client, qui l'étudiera.

Le récapitulatif présenté avant la validation de l'ajout indique le montant à payer lors de l'ajout et le Prix Annuel applicable à la prochaine reconduction. À la fin de l'Abonnement, l'ensemble des livres audio issus de l'Abonnement est automatiquement retiré de toutes les Conteuses.

4.4 Migration depuis la Formule Mensuelle ou l'offre d'abonnement Lunii à crédits

L'Abonné à la Formule Mensuelle ou à l'offre d'abonnement Lunii à crédits peut, à tout moment, passer à la Formule Engagement 12 mois depuis la page d'abonnement Lunii+ du Site. La Migration suit le même parcours que la souscription initiale décrite à l'article 4.6.

La Migration prend effet immédiatement à sa validation, qui emporte paiement du Prix Annuel. La date de Migration constitue la Date de Souscription : la Période d'engagement de douze (12) mois court à compter de cette date. La période mensuelle en cours au moment de la Migration donne lieu à un remboursement au prorata temporis. Les crédits non utilisés au moment de la Migration depuis l'offre d'abonnement Lunii à crédits sont définitivement perdus à la date de la Migration : ils ne donnent lieu à aucun remboursement, compensation, report ou conversion, ce que l'Abonné reconnaît et accepte expressément. Avant de valider la Migration, l'Abonné est informé de cette perte et invité à utiliser ses crédits restants. Les Conteuses Supplémentaires déjà souscrites sont conservées et intégrées au Prix Annuel.

L'Abonné reçoit un e-mail de confirmation de la Migration indiquant le montant payé, la date de fin de la Période d'engagement et la date de reconduction.

4.5 Programme d'Échange

Le Programme d'Échange est régi par ses propres conditions, disponibles sur le Site. Un Abonnement souscrit dans le cadre du Programme d'Échange comporte déjà un engagement : il ne peut pas être cumulé avec la Formule Engagement 12 mois.

L'Abonné qui participe au Programme d'Échange ne peut pas basculer vers la Formule Engagement 12 mois pendant la durée du Programme d'Échange. Il ne peut souscrire la Formule Engagement 12 mois qu'après la fin du Programme d'Échange.

4.6 Processus de souscription

La souscription à la Formule Engagement 12 mois se déroule selon les étapes suivantes :

1. l'Utilisateur sélectionne la Formule Engagement 12 mois sur la page d'abonnement Lunii+ du Site et se connecte à son Compte ;
2. le cas échéant, la participation au Programme d'Échange lui est proposée dans les conditions de l'article 3.4 ;
3. l'Utilisateur choisit le nombre de Conteuses couvertes par l'Abonnement. Un récapitulatif lui présente alors, de manière claire et apparente : le Prix Annuel à payer en une seule fois, la durée d'engagement de douze (12) mois, la date de fin de la Période d'engagement et la reconduction tacite pour douze (12) mois au prix de quatre-vingt-dix-neuf euros (99 €) TTC, sauf demande de non-reconduction ;
4. l'Utilisateur renseigne ses informations de facturation et de paiement ;
5. l'Utilisateur coche la case d'acceptation des CGV et des CGU, ainsi que la case par laquelle il accepte expressément que l'exécution de l'Abonnement commence dès la souscription et renonce à son droit de rétractation, dans les conditions de l'article 8 ;
6. l'Utilisateur valide sa souscription en cliquant sur le bouton de validation, qui porte la mention « S'abonner avec obligation de paiement – 99 € pour 12 mois » ou une formule analogue dénuée de toute ambiguïté.

Avant la validation, l'Utilisateur a la possibilité de vérifier le détail de sa souscription et de corriger d'éventuelles erreurs.

Après validation et paiement du Prix Annuel, le contrat est valablement conclu entre la Société et l'Abonné et les engage pour la Période d'engagement. La Société adresse à l'Abonné, sur support durable, un e-mail de confirmation reprenant notamment : le montant payé, la durée d'engagement, la Date de Souscription, la date de fin de la Période d'engagement, la date de reconduction et le prix applicable à celle-ci, les conditions de la renonciation au droit de rétractation prévues à l'article 8 et un lien vers les présentes CGV.

4.7 Abonnement cadeau

Les codes Abonnement cadeau sont régis par les conditions qui leur sont propres. Un code Abonnement cadeau ne prolonge pas la Période d'engagement et ne reporte pas la date de reconduction : la durée de la Période d'engagement reste d'un (1) an. Le code donne uniquement droit à une réduction sur le Prix Annuel (99 € TTC) au moment de la souscription. À la date de la présente version, les codes Abonnement cadeau ne sont pas utilisables sur la Formule Engagement 12 mois ; la présente disposition s'appliquera s'ils le deviennent.

4.8 Achats hors Abonnement

L'Abonné peut par ailleurs acheter des livres audio hors Abonnement, par un paiement classique par carte bancaire ou carte cadeau, sur la Plateforme et le Site. Ces achats sont régis par les Conditions d'Utilisation et de Vente de la Plateforme et du Site.

ARTICLE 5 : PRIX DE LA FORMULE ENGAGEMENT 12 MOIS – FACTURATION – PAIEMENT

5.1 Prix

Le Prix Annuel de la Formule Engagement 12 mois est de quatre-vingt-dix-neuf euros (99 €) TTC pour douze (12) mois, payable en une seule fois, hors Conteuses Supplémentaires. Ce prix correspond à deux (2) mois offerts par rapport au prix de la Formule Mensuelle, soit 9,90 € TTC par mois ou 118,80

€ TTC sur douze (12) mois à la date des présentes.

Le prix des Conteuses Supplémentaires s'ajoute au Prix Annuel dans les conditions de l'article 4.3. Par exemple, pour une Conteuse principale et une Conteuse Supplémentaire souscrites dès la Date de Souscription, le Prix Annuel est de 123 € TTC.

Les prix sont indiqués en euros, toutes taxes comprises. Le Prix Annuel, la durée d'engagement et le prix applicable en cas de reconduction sont indiqués à l'Abonné dans le récapitulatif présenté avant la validation de sa souscription.

Le prix de la Formule Engagement 12 mois n'est cumulable avec aucune autre offre promotionnelle, aucun code de réduction ni aucune Offre d'Essai, sauf mention contraire expresse de la Société. Les conditions tarifaires du Programme d'Échange sont définies par ses propres conditions.

5.2 Modalités de paiement

En souscrivant à la Formule Engagement 12 mois, l'Abonné autorise la Société à débiter le Prix Annuel sur le moyen de paiement renseigné sur son Compte, à la Date de Souscription puis à chaque date de reconduction.

Le Prix Annuel est payé en une seule fois à la Date de Souscription. En cas de reconduction, le Prix Annuel de la nouvelle Période d'engagement est débité automatiquement à la date de reconduction, soit à la date anniversaire de la Date de Souscription. Si cette date n'existe pas une année donnée (29 février), le débit intervient le 28 février.

Par exemple, pour une souscription le 15 octobre 2026, le Prix Annuel de 99 € TTC est débité le 15 octobre 2026 et la Période d'engagement prend fin le 15 octobre 2027. Sauf demande de non-reconduction, l'Abonnement est alors reconduit et le Prix Annuel de la période suivante est débité le 15 octobre 2027.

Hors le cas des Conteuses Supplémentaires ajoutées en cours de Période d'engagement (article 4.3), la facturation ne donne lieu à aucun calcul au prorata.

Le paiement est débité à la date prévue ou dès que possible après cette date, étant entendu que si la Société n'est pas en mesure, pour quelque raison que ce soit, de débiter le paiement à la date prévue, elle le débitera dès que possible par la suite.

5.3 Factures

La Société adresse à l'Abonné, par e-mail, la facture correspondant à chaque paiement (souscription, reconduction, ajout d'une Conteuse Supplémentaire). Les factures sont également disponibles dans le Compte, rubrique « Paiement et factures ».

Les informations figurant sur une facture ne peuvent pas être modifiées par la Société une fois la facture éditée. L'Abonné peut modifier son « Adresse de facturation » dans la rubrique « Paiement et factures » de son Compte afin que ces nouvelles informations apparaissent sur les factures suivantes.

5.4 Réalisation du paiement

Le Prix Annuel étant payable en une seule fois et d'avance, l'accès à l'Abonnement est subordonné au paiement effectif du Prix Annuel. En cas de refus du paiement lors de la souscription, le contrat n'est pas conclu et l'accès à l'Abonnement n'est pas activé. En cas de refus du paiement lors de l'ajout d'une Conteuse Supplémentaire, l'ajout n'est pas validé.

En cas de refus du paiement du Prix Annuel lors d'une reconduction, l'Abonné est notifié par e-mail et invité à régulariser la situation sur son Compte ; une nouvelle tentative de paiement est effectuée trois (3) jours après l'e-mail initial, puis le cinquième (5e) et le septième (7e) jour après celui-ci. Si le paiement reste impayé après la troisième tentative (soit sept (7) jours après l'e-mail initial), l'Abonnement est résilié automatiquement, ce dont l'Abonné est informé par e-mail, et l'ensemble des livres audio issus de l'Abonnement est alors automatiquement retiré des Conteuses.

5.5 Prix garanti et évolution du prix

Le prix de la Formule Engagement 12 mois applicable à l'Abonné est ferme pendant toute la Période d'engagement en cours, sous réserve de la répercussion de toute variation du taux de TVA applicable.

La Société peut faire évoluer le prix de la Formule Engagement 12 mois. Toute évolution ne s'applique à un Abonné qu'à compter de la période suivant sa Période d'engagement en cours. L'Abonné en est informé par e-mail au plus tard dans l'information préalable à la reconduction prévue à l'article 6.3, de sorte qu'il puisse refuser la reconduction avant sa prise d'effet.

5.6 Prestataire de paiement

La Société n'est d'aucune manière un établissement bancaire. L'ensemble des prestations d'encaissement sont assurées par la société Chargebee, partenaire spécialisé dans la sécurisation des paiements en ligne. La Société invite les Abonnés à prendre connaissance de ses conditions générales.

Les transactions sont sécurisées selon un procédé de chiffrement SSL. Les informations bancaires sont directement communiquées au prestataire de paiement sécurisé. La Société n'a jamais accès aux informations confidentielles relatives aux moyens de paiement.

5.7 Garanties de l'Abonné et preuve

L'Abonné garantit à la Société qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser le moyen de paiement renseigné. Il s'engage à maintenir un moyen de paiement valide pendant toute la durée de l'Abonnement.

L'archivage des communications, des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable. Ces documents pourront être produits à titre de preuve du Contrat, le cas échéant.

La Société se réserve le droit de suspendre l'Abonnement en cas de fraude ou de tentative de fraude relative à l'utilisation de la Plateforme ou du Site ou au paiement.

ARTICLE 6 : DURÉE – PÉRIODE D'ENGAGEMENT – RECONDUCTION

6.1 Durée de l'engagement

La Formule Engagement 12 mois est conclue pour une durée déterminée et ferme de douze (12) mois à compter de la Date de Souscription. La date de fin de la Période d'engagement correspond à la Date de Souscription augmentée de douze (12) mois. Elle est indiquée dans l'e-mail de confirmation de souscription et consultable à tout moment dans le Compte, rubrique « Mon abonnement ».

Par exemple, pour une souscription le 11 janvier 2027, la Période d'engagement prend fin le 11 janvier 2028. À cette date, sauf demande de non-reconduction, l'Abonnement est reconduit et le Prix Annuel de la période suivante est débité.

Le Prix Annuel payé couvre l'intégralité de la Période d'engagement. Il n'est pas remboursé en cas de demande de non-reconduction ou d'arrêt d'utilisation en cours de période, sous réserve des cas prévus à l'article 7.3.

6.2 Reconduction au terme de la Période d'engagement

Au terme de chaque Période d'engagement, et sauf demande de non-reconduction notifiée par l'Abonné dans les conditions de l'article 7.2, la Formule Engagement 12 mois est reconduite tacitement pour une nouvelle Période d'engagement de douze (12) mois, au Prix Annuel de quatre-vingt-dix-neuf euros (99 €) TTC, sous réserve d'une évolution du prix notifiée dans les conditions des articles 5.5 et 6.3. Le Prix Annuel de la nouvelle Période d'engagement est débité à la date de reconduction, dans les conditions de l'article 5.2. Chaque nouvelle Période d'engagement est régie par les présentes CGV.

6.3 Information préalable à la reconduction

En application des articles L.215-1 à L.215-3 et de l'article L.241-3 du Code de la consommation, la Société informe l'Abonné par écrit, par un courrier électronique dédié, au plus tôt trois (3) mois et au plus tard un (1) mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire la Formule Engagement 12 mois.

Cette information, délivrée dans des termes clairs et compréhensibles, mentionne dans un encadré apparent la date limite de non-reconduction. Elle précise également la date de fin de la Période d'engagement, les conditions de la reconduction, ainsi que le Prix Annuel qui sera débité et la date de ce débit.

Article L.215-1 du Code de la consommation : « Pour les contrats de prestations de services conclus pour une durée déterminée avec une clause de reconduction tacite, le professionnel prestataire de services informe le consommateur par écrit, par lettre nominative ou courrier électronique dédiés, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat qu'il a conclu avec une clause de reconduction tacite. Cette information, délivrée dans des termes clairs et compréhensibles, mentionne, dans un encadré apparent, la date limite de non-reconduction.

Lorsque cette information ne lui a pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinéa, le consommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la date de reconduction.

Les avances effectuées après la dernière date de reconduction ou, s'agissant des contrats à durée indéterminée, après la date de transformation du contrat initial à durée déterminée, sont dans ce cas remboursées dans un délai de trente jours à compter de la date de résiliation, déduction faite des sommes correspondant, jusqu'à celle-ci, à l'exécution du contrat.

Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de celles qui soumettent légalement certains contrats à des règles particulières en ce qui concerne l'information du consommateur. »

Article L.215-3 du Code de la consommation : « Les dispositions du présent chapitre sont également applicables aux contrats conclus entre des professionnels et des non-professionnels. »

Article L.241-3 du Code de la consommation : « Lorsque le professionnel n'a pas procédé au remboursement dans les conditions prévues à l'article L. 215-1, les sommes dues sont productives d'intérêts au taux légal. »

ARTICLE 7 : RÉSILIATION

7.1 Principe : un engagement ferme

La Formule Engagement 12 mois comporte un engagement ferme. L'Abonné ne peut pas y mettre fin de manière anticipée pendant la Période d'engagement, sauf dans les cas prévus à l'article 7.3.

7.2 Demande de non-reconduction

L'Abonné peut, à tout moment pendant la Période d'engagement, demander la résiliation de son Abonnement. Conformément à l'article L.215-1-1 du Code de la consommation, cette demande peut être notifiée gratuitement par voie électronique, depuis la rubrique « Mon abonnement » accessible en cliquant sur l'icône « Mon compte », puis en cliquant sur le bouton « Je souhaite annuler mon abonnement ».

Pendant la Période d'engagement, cette demande vaut demande de non-reconduction : elle prend effet au terme de la Période d'engagement en cours. L'Abonné conserve l'accès à l'Abonnement jusqu'à cette date ; le Prix Annuel payé pour la Période d'engagement en cours n'est pas remboursé.

Pour éviter la reconduction, la demande doit être notifiée au plus tard la veille de la date de fin de la Période d'engagement. Par exemple, pour une souscription le 11 janvier 2027, l'Abonné peut notifier sa demande jusqu'au 10 janvier 2028 inclus ; l'Abonnement prend alors fin le 11 janvier 2028. À défaut, l'Abonnement est reconduit et le Prix Annuel de la nouvelle Période d'engagement est débité, dans les conditions de l'article 6.2.

La Société accuse réception de la demande par e-mail, sur support durable, en indiquant la date à laquelle l'Abonnement prendra fin. L'Abonné peut revenir sur sa demande depuis son Compte tant que celle-ci n'a pas pris effet.

7.3 Cas de résiliation anticipée par l'Abonné

Par exception à l'article 7.1, l'Abonné peut mettre fin à l'Abonnement avant le terme de la Période d'engagement, sans frais, dans les cas suivants :

- absence de l'information préalable à la reconduction prévue à l'article 6.3 : l'Abonné peut alors mettre fin gratuitement à l'Abonnement à tout moment à compter de la date de reconduction ;
- modification substantielle ou arrêt du service par la Société, dans les conditions de l'article 7.5 ;

- manquement grave de la Société à ses obligations, non corrigé dans un délai de trente (30) jours suivant sa notification par l'Abonné au Service Client ;
- tout autre cas prévu par la loi.

Dans ces cas, la Société rembourse à l'Abonné, dans un délai de trente (30) jours à compter de la fin de l'Abonnement, la part du Prix Annuel correspondant à la période restant à courir, calculée au prorata temporis.

En dehors de ces cas, toute demande de résiliation anticipée peut être adressée au Service Client, qui reste libre d'y donner suite.

7.4 Résiliation par la Société

La Société peut résilier l'Abonnement :

- en cas de manquement de l'Abonné aux présentes CGV ou aux CGU, notamment en cas de partage non autorisé de l'Abonnement, de contournement des mesures techniques de protection ou d'utilisation commerciale, après mise en demeure restée sans effet pendant huit (8) jours, sauf manquement grave justifiant une résiliation immédiate ;
- en cas de fraude ou de tentative de fraude.

La résiliation est notifiée à l'Abonné par e-mail.

7.5 Modification substantielle ou arrêt du service

La Société peut faire évoluer le catalogue de l'Abonnement et les fonctionnalités de la Plateforme et du Site, notamment en ajoutant ou en retirant des livres audio, sans altérer les caractéristiques essentielles de l'Abonnement.

En cas de modification substantielle défavorable à l'Abonné des caractéristiques essentielles de l'Abonnement (notamment le nombre de livres audio chargeables ou la compatibilité des Conteuses), ou en cas d'arrêt définitif du service, la Société en informe l'Abonné par e-mail au moins trente (30) jours avant sa prise d'effet. L'Abonné peut alors résilier l'Abonnement sans frais, avec effet à la date de la modification ou de l'arrêt. La part du Prix Annuel correspondant à la période restant à courir lui est remboursée dans les conditions de l'article 7.3.

7.6 Effets de la fin de l'Abonnement

À la date de fin de l'Abonnement, quelle qu'en soit la cause :

- l'Abonné perd l'accès aux Services de l'Abonnement ;
- l'ensemble des livres audio issus de l'Abonnement est automatiquement retiré des Conteuses ;
- l'Abonné conserve l'intégralité des livres audio achetés séparément hors Abonnement, ainsi que son Compte.

L'Abonné peut souscrire à nouveau à l'une des formules d'Abonnement proposées par la Société, dans les conditions alors en vigueur.

ARTICLE 8 : RENONCIATION AU DROIT DE RÉTRACTATION

8.1 Exécution immédiate de l'Abonnement

Conformément à l'article L.221-28, 1° du Code de la consommation, l'Abonné reconnaît et accepte expressément que l'Abonnement constitue une prestation de service dont l'exécution débute immédiatement après la souscription, par la mise à disposition immédiate du catalogue de l'Abonnement sur la Plateforme et/ou le Site.

En conséquence, l'Abonné renonce expressément à son droit de rétractation et ne pourra pas se prévaloir du délai légal de quatorze (14) jours prévu à l'article L.221-18 du Code de la consommation.

Cette renonciation n'affecte en rien les droits contractuels dont bénéficie l'Abonné dans le cadre de son Abonnement.

8.2 Accord exprès de l'Abonné

L'Abonné est informé de cette renonciation avant la validation de sa souscription et doit expressément donner son accord, via une case à cocher dédiée ou un mécanisme équivalent mis en place par la

Société, dont le libellé est le suivant : « Je demande à accéder à mon abonnement Lunii+ dès sa souscription et je reconnais que je renonce à mon droit de rétractation. », ou une formule analogue dénuée de toute ambiguïté.

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation. L'Abonné donne à la Société cet accord préalable et exprès et renonce à son droit de rétractation dans les conditions prévues ci-dessus.

8.3 Cas particuliers

Migration. En cas de Migration, l'Abonné est informé de la renonciation au droit de rétractation et donne son accord exprès dans les mêmes conditions lors de la validation de la Migration.

Conteuse Supplémentaire. L'ajout d'une Conteuse Supplémentaire en cours d'Abonnement est soumis à la même renonciation au droit de rétractation : l'Abonné en est informé et donne son accord exprès lors de l'ajout.

Achats hors Abonnement. Le droit de rétractation applicable aux livres audio achetés hors Abonnement est régi par les Conditions d'Utilisation et de Vente de la Plateforme et du Site.

ARTICLE 9 : ACCÈS AUX LIVRES AUDIO DE L'ABONNEMENT

Les livres audio de l'Abonnement sont mis à disposition par voie de téléchargement sur la ou les Conteuses associées au Compte, via la Plateforme ou le Site. Ils restent la propriété de la Société ou de ses partenaires et ne sont accessibles que pendant la durée de l'Abonnement.

Si l'Abonné se trouve dans l'impossibilité de télécharger un livre audio, il doit signaler cette difficulté à la Société en remplissant le formulaire de contact accessible à l'adresse suivante : https://support.lunii.com/hc/fr/requests/new.

ARTICLE 10 : GARANTIES LÉGALES

Les livres audio et les Services de l'Abonnement sont soumis à la garantie légale de conformité des contenus numériques et des services numériques prévue aux articles L.224-25-12 et suivants du Code de la consommation. L'Abonnement étant fourni de manière continue, la Société répond des défauts de conformité qui apparaissent pendant toute la durée de sa fourniture.

En cas de défaut de conformité, l'Abonné a droit à la mise en conformité du contenu ou du service numérique ou, à défaut, à une réduction du prix ou à la résolution du Contrat, dans les conditions prévues par ces articles.

Les Conteuses et autres biens vendus par la Société relèvent de la garantie légale de conformité des biens (articles L.217-3 et suivants du Code de la consommation) et de la garantie des vices cachés (articles 1641 et suivants du Code civil), dans les conditions prévues par les conditions générales de vente applicables à ces biens.

Pour toute réclamation, l'Abonné contacte le Service Client via le formulaire accessible à l'adresse https://support.lunii.com/hc/fr/requests/new, en précisant ses coordonnées, le livre audio ou le Service concerné et le problème constaté.

ARTICLE 11 : OBLIGATIONS DE L'ABONNÉ

L'Abonné s'engage à respecter les termes des présentes CGV et de toutes Conditions Générales applicables à l'Abonnement, à la Plateforme et au Site, et à utiliser l'Abonnement, la Plateforme et le Site de manière conforme aux lois et règlements en vigueur.

L'Abonné n'utilise la Plateforme et le Site que pour son usage personnel et non commercial. À cet égard, l'Abonné s'abstient :

- d'utiliser l'Abonnement, la Plateforme ou le Site de toute manière illégale, pour toute finalité illégale ou de toute manière incompatible avec les présentes CGV ;

- de vendre, copier, reproduire, louer, prêter, distribuer, transférer ou concéder en sous-licence tout ou partie des contenus figurant sur la Plateforme ou le Site, ou de décompiler, désosser, désassembler, modifier, tenter de découvrir tout code source ou utiliser tout logiciel activant ou comprenant tout ou partie de la Plateforme ou du Site ;
- de contourner ou tenter de contourner toute mesure technique de protection mise en place par la Société ;
- d'utiliser l'Abonnement sur une autre Conteuse que celles associées à son Compte, ou de dépasser le nombre de Conteuses autorisées par les présentes CGV ;
- de permettre à des tiers non autorisés d'accéder à son Abonnement, notamment par le partage de ses identifiants, codes d'accès ou Conteuses associées ;
- de tenter d'obtenir un accès non autorisé au système informatique de la Plateforme ou du Site, ou de se livrer à toute activité perturbant, diminuant la qualité, interférant avec les performances ou détériorant les fonctionnalités de la Plateforme ou du Site ;
- d'introduire volontairement des virus ou tout autre programme malveillant sur la Plateforme ou le Site ;
- de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de la Société et/ou de revendre ou tenter de revendre les Produits à des tiers ;
- de dénigrer la Plateforme, le Site, les Produits ainsi que la Société sur les réseaux sociaux et tout autre moyen de communication.

En cas de manquement de l'Abonné aux présentes CGV, la Société peut suspendre son accès à l'Abonnement ou résilier l'Abonnement dans les conditions de l'article 7.4, sans préjudice de toute action judiciaire.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITÉ

La Société met en œuvre toutes les mesures propres à assurer à l'Abonné la fourniture, dans des conditions optimales, d'un Abonnement et de Produits de qualité. Sa responsabilité ne saurait cependant être engagée pour toute inexécution ou mauvaise exécution de tout ou partie des prestations prévues au Contrat qui serait imputable soit à l'Abonné, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger au Contrat, soit à un cas de force majeure.

Dans les limites autorisées par la loi, la Société ne pourra être tenue d'indemniser l'Abonné pour des dommages indirects ou dont l'existence et/ou le quantum ne serait pas établi par des preuves. En aucun cas la responsabilité de la Société n'excédera la valeur des sommes qu'elle a perçues. Aucune stipulation des présentes ne limite la responsabilité de la Société en cas de faute lourde ou dolosive ou de dommage corporel, ni les droits que l'Abonné tient des dispositions impératives du Code de la consommation.

La Plateforme ou le Site peuvent contenir des liens vers d'autres sites non édités ni contrôlés par la Société, qui ne pourra être tenue pour responsable de leur fonctionnement, de leur contenu ou de tout élément présent ou obtenu par leur intermédiaire. La mise en place de tels liens ne vaut pas aval de la Société.

La Société ne pourra être tenue responsable dans le cas où le matériel informatique ou la messagerie électronique de l'Abonné rejetterait, par exemple du fait d'un anti-spam, les courriers électroniques qu'elle lui adresse. L'Abonné est invité à consulter régulièrement son Compte, qui reprend la date du prochain prélèvement et la date de fin de la Période d'engagement.

ARTICLE 13 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

13.1 Plateforme et Site

L'ensemble des éléments de la Plateforme et du Site sont protégés par le droit d'auteur, le droit des marques, des dessins et modèles et/ou tous autres droits de propriété intellectuelle. Ces éléments sont la propriété exclusive de la Société. L'ensemble de ces droits est réservé pour le monde entier. Le nom, les logos, les dessins et modèles, lettres stylisées, marques figuratives et tous les signes représentés sur la Plateforme et le Site sont et demeureront la propriété exclusive de la Société.

Aucun titre ni droit quelconque sur aucun élément ou logiciel ne sera obtenu par téléchargement ou copie d'éléments de la Plateforme ou du Site. Il est formellement interdit à l'Abonné de reproduire (sauf pour son utilisation personnelle et non commerciale), publier, éditer, transmettre, distribuer, montrer, enlever, supprimer, ajouter, modifier ou effectuer un quelconque travail en prenant pour base la Plateforme, le Site et les éléments et logiciels qu'ils contiennent, ni vendre ou participer à aucune vente en rapport avec ceux-ci.

La Société concède à l'Abonné une licence non exclusive, non transférable et non sous-licenciable pour l'accès et l'utilisation personnelle et à des fins non commerciales de l'Abonnement, de la Plateforme et du Site. Cette licence est concédée pour la durée de l'Abonnement. Elle prend fin en cas de non-respect par l'Abonné des présentes CGV ou de toutes Conditions Générales applicables à l'Abonnement, à la Plateforme et au Site.

Toute utilisation par l'Abonné des dénominations sociales, marques et signes distinctifs appartenant à la Société est strictement interdite sauf accord exprès et préalable de celle-ci.

13.2 Produits

La Société détient l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs aux Produits proposés ou déclare, lorsqu'un tiers en détient la propriété intellectuelle, avoir obtenu de ce tiers le droit de commercialiser ou de distribuer les Produits. L'Abonné ne pourra porter atteinte de quelque manière que ce soit aux Produits, ni les utiliser de manière non conforme à leur destination et aux conditions fixées par les CGV.

ARTICLE 14 : SÉCURITÉ

L'Abonné s'engage à ne pas porter atteinte à la sécurité de la Plateforme ou du Site. À cette fin, il s'engage à ne pas procéder à tout accès et/ou maintien frauduleux dans le système d'information de la Plateforme ou du Site, ni à porter atteinte ou entraver ce système d'information. À défaut, la Société pourra prendre à son encontre toute mesure et notamment engager sa responsabilité pénale au titre des articles 323-1 et suivants du Code pénal.

ARTICLE 15 : DISPOSITIONS D'ORDRE TECHNIQUE

Les services liés à l'utilisation de l'Abonnement, de la Plateforme et du Site sont fournis dans la mesure des disponibilités. L'accès peut être ponctuellement suspendu ou limité pour permettre des réparations, la maintenance ou l'ajout de nouvelles fonctionnalités. La Société fait ses meilleurs efforts pour limiter la fréquence et la durée de ces interruptions.

La Société ne garantit pas que les informations et les données circulant sur internet sont protégées contre les intrusions de tiers non autorisés, les corruptions ou les détournements.

ARTICLE 16 : FORCE MAJEURE

Tout événement en dehors du contrôle de la Société et contre lequel elle n'a pu raisonnablement se prémunir constitue un cas de force majeure et suspend à ce titre les obligations des Parties. Il peut s'agir par exemple, sans que cette liste soit limitative, d'une pandémie, d'une grève ou d'une panne technique (fournisseurs d'énergie, opérateurs de télécommunications, fournisseurs d'accès internet ou d'hébergement, registrars, etc.), d'un arrêt de fourniture d'énergie ou d'une défaillance du réseau de communication électronique dont dépend la Société.

La Société ne pourra être tenue responsable, ou considérée comme ayant failli à ses obligations, pour toute inexécution liée à un cas de force majeure tel que défini par la loi et la jurisprudence françaises, à condition de le notifier à l'Abonné et de faire son possible pour en limiter les effets et reprendre au plus vite l'exécution de ses obligations.

Si un cas de force majeure empêche la fourniture de l'Abonnement pendant plus de trente (30) jours consécutifs, l'Abonné peut résilier l'Abonnement sans frais, la part du Prix Annuel correspondant à la période restant à courir lui étant remboursée dans les conditions de l'article 7.3.

ARTICLE 17 : SERVICE CLIENT

Pour toute demande d'information, de précision ou pour toute réclamation, l'Abonné contacte en priorité le Service Client de la Société, afin de lui permettre de rechercher une solution.

Le Service Client est accessible du lundi au vendredi, de 9 heures à 18 heures (heure de Paris), via le formulaire de contact accessible à l'adresse suivante : https://support.lunii.com/hc/fr/requests/new

ARTICLE 18 : DONNÉES PERSONNELLES

Le cadre de la collecte, de l'utilisation et du traitement des Données Personnelles par la Société est décrit dans sa « Politique de Confidentialité », disponible à l'adresse suivante : https://lunii.com/fr-fr/mentions-legales/. L'Utilisateur / l'Abonné reconnaît en avoir pris connaissance.

Les données relatives à la formule souscrite, à la Période d'engagement et aux paiements sont traitées pour l'exécution du Contrat, notamment pour la facturation, l'envoi de l'information préalable à la reconduction et la gestion de la relation client.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, l'Utilisateur / l'Abonné dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant, qu'il peut exercer en contactant la Société à l'adresse e-mail suivante : mesdonnees@lunii.com

ARTICLE 19 : INTÉGRALITÉ

Les dispositions des présentes CGV, avec les documents visés à l'article 2, expriment l'intégralité de l'accord conclu entre les Abonnés et la Société au titre de la Formule Engagement 12 mois. Elles prévalent sur toute proposition ou échange de lettres antérieurs ou postérieurs à leur conclusion, ainsi que sur toute autre disposition figurant dans les documents échangés entre les Parties et relatifs à leur objet.

ARTICLE 20 : NON-RENONCIATION

Le fait que l'une des Parties n'ait pas exigé l'application d'une clause quelconque des présentes CGV, de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits de cette Partie découlant de ladite clause.

ARTICLE 21 : NULLITÉ

Si une ou plusieurs dispositions des présentes CGV sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision devenue définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée. Le cas échéant, la Société s'engage à remplacer sans délai ladite clause par une clause juridiquement valide.

ARTICLE 22 : TITRES

En cas de difficulté d'interprétation entre le titre d'un article et son contenu, les titres seront réputés non écrits.

ARTICLE 23 : LOI AGEC

Numéro d'identifiant unique : FR237152_01PPJE.

Dans une démarche de responsabilité élargie du producteur, encadrée par la loi AGEC, Lunii SAS est conforme et répond à toutes les exigences liées aux déchets d'emballages ménagers générés par Ma Fabrique à Histoires et FLAM.

ARTICLE 24 : DROIT APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Les présentes CGV sont régies et interprétées conformément au droit français, sans préjudice des dispositions impératives plus protectrices de la loi du pays de résidence habituelle de l'Abonné.

En cas de litige relatif à l'interprétation et/ou à l'exécution des présentes CGV, les Parties s'engagent à faire tous leurs efforts pour le résoudre à l'amiable et à négocier de bonne foi.

Si les Parties ne parviennent pas à régler le litige après au moins trente (30) jours ouvrés de négociation, l'Abonné peut soumettre gratuitement le différend à un médiateur. Il contacte alors le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP) en utilisant le formulaire disponible sur le site internet du CMAP (www.cmap.fr), par courrier électronique (consommation@cmap.fr) ou par courrier postal (CMAP – Service Médiation de la consommation, 39 avenue F.D. Roosevelt, 75008 Paris), en précisant l'objet du litige et en adressant toutes les pièces du dossier, comme indiqué dans le formulaire de saisine.

Tout consommateur qui saisit le CMAP doit pouvoir prouver qu'il a, au préalable, tenté de résoudre son litige directement avec la Société. À défaut, la saisine ne pourra être prise en compte. Les Parties restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation ainsi que, en cas de recours à la médiation, d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

À défaut de résolution amiable, le litige relève des juridictions compétentes dans les conditions de droit commun.